

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats » du 06/10/2022

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 20.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant le comblement de fissures sur le pont de Haute Folie à Falleron (85) Numéro Onagre : 2022-09-33x-00971	Bénéficiaire : Conseil départemental de la Vendée	Avis : favorable sous conditions
-------------------------	---	---	-------------------------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- *Myotis daubentonii*
- *Pipistrellus pipistrellus*

Discussion

CSRPN : dommage qu'il n'y ait pas eu de passage en hiver et un peu plus tard en été, même si le pont n'a pas l'air d'être très haut par rapport au ruisseau.

Plutôt que de recréer des trous, n'est-il pas envisageable de conserver quelques fissures importantes ? Les chauves-souris vont les préférer aux briques qui seront posées. Des trous « naturels » de 10 cm de profondeur sur 20 cm de long est-ce préjudiciable pour la structure du pont ?

MO : le problème vient du mortier qui est très altéré. Nous devons le remettre entièrement à neuf pour éviter de conserver des zones de faiblesse.

L'étanchéité du pont est aussi à refaire en surface.

CSRPN : pourquoi ne pas gratter le mortier à l'intérieur des fissures et le changer plutôt que de tout refaire ?

MO : le mortier est altéré sur une forte épaisseur et principalement autour de la clef, plutôt que sur les côtés. Cette option a été envisagée, mais pas retenue, car les fissures sont sur la clef de voûte. Ce serait plus facile d'en conserver si elles étaient sur les côtés.

CSRPN : concernant l'évitement et la détection des chauves-souris par l'expert avant de commencer les travaux, elle ne doit pas se faire plusieurs jours avant le démarrage des travaux, mais la veille du démarrage : tout d'abord détecter les chauves-souris de jour, puis lorsqu'elles sont détectées, attendre leur départ au coucher du soleil et boucher les fissures après leur départ. Boucher aussi les fissures potentiellement favorables sans chauves-souris, pour éviter qu'elles ne les utilisent à leur retour en remplacement des fissures obstruées.

MO : nous nous engageons à ne pas commencer les travaux si des individus sont présents. Nous pouvons aussi mettre en place les nichoirs de compensation avant de boucher les trous.

CSRPN : avez-vous évalué l'impact sur le milieu aquatique ?

MO : des batardeaux seront installés pour travailler à pied sec.

CSRPN : avez-vous envisagé de profiter de ces travaux pour installer une banquette sous l'ouvrage pour éviter aux mammifères des collisions sur la route ? Et connaissez-vous la fonctionnalité de cet ouvrage sur les espèces aquatiques ?

MO : il n'y a pas eu de recherche sur la fonctionnalité de l'ouvrage sur ces espèces et il n'y a pas de projet de banquette actuellement. Le radier du pont est accessible aux loutres avec une lame d'eau faible, mais il n'y a pas de trace de présence aux alentours immédiats. Nous notons ce point de vigilance et de se mettre en relation avec le groupe loutre des Naturalistes vendéens.

CSRPN : de manière générale, nous vous recommandons de prévoir systématiquement une banquette à l'occasion des travaux sur les ponts, que vous ayez ou non connaissance de traces de loutre. Sur ce sujet, vous pouvez aussi vous rapprocher de vos collègues de la Loire-Atlantique qui ont eu un programme de travaux exemplaires sur ce sujet.

Délibération

DDTM 85 : l'avis de la DDTM est favorable. Ce ne sera pas le dernier dossier sur ce thème, car le Conseil départemental se lance dans un programme de réparations. Ils ont une urgence à réparer leurs ouvrages, et rajouter une banquette étend les délais de réparation. Concernant les fissures, il n'est pas possible structurellement pour la solidité de l'ouvrage, de les maintenir.

La DDTM a rencontré le responsable du projet de travaux au Conseil départemental pour qu'ils remplissent des dossiers types, car il y a 6 personnes différentes qui sont susceptibles de porter ces dossiers. Ils ont besoin d'être pilotés et nous avons besoin d'avoir des dossiers homogènes sur la forme et le fond. Aussi, ce premier avis du CSRPN a valeur d'exemple pour la suite des demandes.

CSRPN :

On peut déjà souligner le dépôt de cette DEP, car nous n'en voyons pas beaucoup sur ce thème. Après, il est étonnant qu'ils ne puissent pas conserver des fissures et il n'est pas certain à ce stade que les mesures de compensation soient efficaces.

En phase travaux, la méthode d'évitement doit prévoir de boucher toutes les fissures après le départ nocturne des chauves souris.

Pour l'instant le CD est plus dans l'intention que dans une description précise des mesures.

Sur la forme, la bibliographie montre qu'il n'y a pas eu de recherche d'enjeux dans un périmètre immédiat et les cartes manquent de tout : pas de nord, pas de légende, pas d'échelle, pas de source...

Les inventaires sont légers en considérant que l'hiver n'est pas favorable. Il convient pour les autres dossiers de prévoir des inventaires aux quatre saisons.

Les ouvragistes du CD font des iQOA (visites régulières) qui pourraient être mises à profit pour détecter les chiroptères. Il pourrait être proposé que leur protocole IQOA soit modifié pour ajouter par exemple une case à cocher dans leur protocole : présence/absence de chiroptère.

Un écologue doit être sur place lorsqu'ils démarrent les travaux

Demander si possible de maintenir des fissures existantes.

Demander un suivi annuel sur 5 ans avec 4 passages par an pour vérifier l'efficacité des nichoirs et fissures artificielles et/ou naturelles.

Inclure la problématique « continuité petite faune » dans ce projet et dans tous les travaux de type, avec installation d'une banquette pour le passage de la petite faune.

Installer les gîtes artificiels des deux côtés du pont.

Avis favorable proposé sous conditions de prendre en compte l'ensemble des remarques ci-dessus exprimées.

Vote (20 votes exprimés, pouvoirs inclus) :

- Favorable sous conditions : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le 15/10/2022

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire

Jean-Marc Gillier

